

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 346 Subvention à l'association La Scène du Balcon (2e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.300 euros à l'association La Scène du Balcon ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 2e en date du 7 juin 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.300 euros dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 2e arrondissement est allouée à l'association La Scène du Balcon située 8, rue Monsigny 75002 Paris pour l'organisation de sa manifestation Une Saison de Lecture 2012.

X03748 2012_01195 15346

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.